



Résiliation mutuelle alors que j'ai l'attestation de garantie

Par atens, le 13/02/2016 à 11:51

bonjour, j'étais garanti en mutuelle santé chez harmonie mutuelle par un contrat groupe de mon ex employeur car je suis retraité. en décembre 2015 mon ex employeur m'envoie un courrier m'indiquant qu'ils ont changé de mutuelle au 01/01/2016 et m'invite à souscrire à ce nouveau contrat. a ce moment là je téléphone à harmonie mutuelle en lui expliquant la situation il m'est répondu que mon contrat continue comme par le passé. je ne souscrit donc pas au nouveau contrat. je reçois l'attestation de garantie pour 2016 de la part d'harmonie mutuelle et ils prélèvent la mensualité de janvier. le 02/02/2016 harmonie mutuelle m'envoie un courrier en m'indiquant que le contrat est résilié au 31/12/2015. je m'insurge au près d'eux mais il ne veulent rien entendre. je contacte donc la nouvelle mutuelle de mon ex employeur pour souscrire à leur contrat et je leur envoie le bulletin d'adhésion. par contre je ne suis pas sûr qu'ils me garantissent à compter du 01/01/2016. je voudrais savoir si compte tenu de la situation je peux exiger le remboursement par harmonie mutuelle pendant la période de janvier 2016 puisque j'ai l'attestation de garantie et qu'ils ont prélevé la mensualité.
Merci d'avance